

Procès-verbal de la séance extraordinaire du budget du conseil municipal tenue le 14 décembre 2021 à 20 h 44 en la salle du conseil, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* et webdiffusée, sous la présidence de de M. le maire Mario Lemay, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Josée Marc-Aurèle, Sylvie Beaulieu, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers Claude Dalpé, Christian Huard et Eric Faucher formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière  
M. Patrick Quirion, directeur du Service des finances et trésorier

---

---

L'original de l'avis de convocation et de l'avis de notification sont déposés aux archives.

La séance débute à 20 h 44.

### **21-688**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Sylvie Beaulieu

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**  
1.1 RÉFLEXION

21-688 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2. ADMINISTRATION**

**3. SERVICE DES FINANCES**

21-689 3.1 ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE –  
EXERCICE FINANCIER 2022

21-690 3.2 ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-  
2023-2024

**4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

**7. SERVICE DES LOISIRS**

**8. RÈGLEMENTS**

**9. COMMUNICATIONS DU MAIRE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-691 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-689**

**ADOPTION – BUDGET DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE – EXERCICE FINANCIER 2022**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter un budget pour l'exercice financier 2022;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le budget pour l'exercice financier 2022 qui prévoit des revenus et des dépenses de 50 757 075 \$;

QUE le document explicatif du budget 2022 soit publié dans un journal distribué sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**21-690**

**ADOPTION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2023-2024**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 soit adopté au montant de 99 337 643 \$, dont 16 789 546 \$ pour l'année 2022;

QUE le programme triennal d'immobilisations ou le document explicatif soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **M. Pierre Champagne**

- M. Champagne demande quel est l'endettement de la Ville de Sainte-Julie.  
M. Lemay mentionne que l'endettement total de la Ville est de 46 millions de dollars.

#### **M. Carol Tétreault**

- Trois questions sont posées par M. Tétreault, soit :
  - 1) Est-ce qu'une partie des logements peut être louée moins cher pour aider certains citoyens;
  - 2) Y a-t-il eu augmentation de la sous-traitance à la Ville de Sainte-Julie;
  - 3) La Ville a-t-elle fait une réflexion sur la possibilité de créer un comité concernant le transfert des dettes des gouvernements provincial et fédéral vers les municipalités.

M. Lemay mentionne que la Ville fait une planification de la dette sur plusieurs années. Ainsi, la Ville a un plan d'action établi sur 5 ans pour maintenir un niveau d'endettement approprié dans le futur. Cette projection est faite sur 5 ans. Il y a aussi un PTI sur 3 ans pour les immobilisations. Ce plan est revu à chaque année, au moment de la préparation du budget.

Pour les gouvernements, M. Lemay mentionne qu'à quelques reprises, les gouvernements ont transporté des dettes vers les municipalités. Malgré cela, la Ville a toujours été en mesure de faire en sorte qu'il y ait le moins d'impacts possible sur la taxation. Les citoyens n'ont jamais eu de rebonds importants de leur taxation. La situation financière de la Ville est saine. La Ville continuera à bien gérer les finances et s'il y a des soubresauts provenant d'autres gouvernements, la Ville va être en mesure d'y faire face.

Pour la construction de nouveaux logements, les citoyens seront invités à commenter et à donner des suggestions. Jusqu'à présent, dans le projet de développement résidentiel District Sainte-Julie, une demande a été faite pour y inclure des logements abordables. Le propriétaire doit en faire la demande au gouvernement provincial.

M. Pierre Bernardin précise qu'une demande a été déposée auprès de la société d'hypothèques et de logements. Il n'y a pas eu de retour jusqu'à présent.

Mme Amélie Poirier précise également qu'un comité sera mis sur pied concernant les logements abordables, car c'est une préoccupation de la population.

#### **M. Denis Corbeil**

- M. Corbeil demande quelle est la population de Sainte-Julie?

Réponse : un peu plus de 30 000 personnes.

**21-691**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Josée Marc-Aurèle

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 27.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Mario Lemay,  
Maire

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière